

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

Etaients présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Monsieur HEZARD, ayant donné pouvoir à Madame GARDELLA  
Monsieur BOURZEIX, ayant donné pouvoir à Monsieur BERTELLE  
Madame GRABAS, ayant donné pouvoir à Madame CZMIL-CROCCO  
Monsieur CHARIS, ayant donné pouvoir à Monsieur BIANCHIN  
Monsieur SOSOE, ayant donné pouvoir à Monsieur LEMOINE  
Madame DIMOFF, ayant donné pouvoir à Madame GERNER  
Monsieur JACQUOT, ayant donné pouvoir à Madame CHRETIEN  
Madame BARREAU, ayant donné à Monsieur GUERARD  
Madame DELACOUR, représentée par Monsieur CECILLOT  
Monsieur JACQUEL, représenté par Madame HESSE  
Messieurs BIC, PIERROT et HERESBACH

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à la salle de l'espace Montrichard de Pont à Mousson, à 18h30.

\*\*\*\*\*

### **\*Approbation des procès-verbaux des séances du 13, 21 et 23 juillet 2020**

**\*Communication des décisions prises par le Président en application de la délégation reçue dans le cadre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **\*Modification du règlement intérieur du Conseil communautaire**

Par délibération N°1035 du 21 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé la création de commissions thématiques au regard des compétences exercées par la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Au vu de la répartition des domaines de compétences exercés par les Vice-présidents, il convient de modifier le nom des commissions thématiques du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le règlement intérieur, approuvé par délibération N° 1058 du 23 juillet 2020 avec la modification du nom des commissions du Conseil communautaire.

Adopté à l'unanimité

## \* Commissions du Conseil communautaire – Modification de la composition

Madame HESSE rejoint l'Assemblée.

Le Conseil communautaire a désigné les membres des commissions lors de la réunion du 23 juillet dernier.

Au vu du délai entre les réunions du Conseil du 21 juillet et du 23 juillet pour désigner les membres des commissions, les communes ont eu la possibilité d'adresser auprès des services de la Communauté de communes, un complément de liste dans les différentes commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne les membres suivants pour en faire partie, le Président et le maire de chaque commune ou son représentant étant membres de droit :

### Commission Développement économique

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Cyrielle HASSLER	Conseillère communautaire	Dieulouard
Eric THOR	Conseiller municipal	PAM
Véronique MORNET	Conseillère communautaire	PAM
Khadija OUHLALOU	Conseillère municipale	PAM
Gauthier GEOFFROY	Conseiller municipal	Port sur Seille
Nathalie BELLOT	Conseillère municipal	Port sur Seille
Abdelkader SMARA	Conseiller communautaire	Lesménils
Albert BARBOSA	Conseiller municipal	Lesménils
Annick RAPP	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Julien HEZARD	Conseiller communautaire	Blénod
Joseph CUCCHIARA	Conseiller municipale	Blénod
Rim KHELIFI KNAF	Conseillère municipale	Blénod
Matthieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Fatima VAUTHIER	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM
Gilles BENOIT	Conseiller municipal	Atton
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville

Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
<b>Julie ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Christophe PACHOUD</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Autreville sur Moselle</b>
<b>Dominique REITER</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Matthieu BOULANGEOT</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Finances

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Cyrielle HASSLER	Conseillère communautaire	DIEULOUARD
Jacques SESMAT	Conseiller communautaire	DIEULOUARD
Hervé GUILLAUME	Conseiller municipal	PAM
Eric THORR	Conseiller municipal	PAM
Sabine VAN MEEL	Conseillère municipale	Lesménils
Laurent DEFLANDRE	Conseiller municipal	Port sur Seille
Pascale FABBRI	Conseillère municipale	Atton
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Jean-Pierre DELVECCHIO	Conseiller municipal	Vandières
Daniel RODER	Conseiller municipal	Rosières en Haye
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Mathieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM
Raymond VINCENT	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Carole MEAUX	Conseillère municipale	Vittonville
<b>Josepha PIZARRO</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Dominique REITER</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Matthieu BOULANGEOT</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Culture

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Marc CAVAZZANA	Conseiller communautaire	PAM
Anthony VELVELOVICH	Conseiller communautaire	PAM
Laurence FERRERO	Conseiller communautaire	PAM
Estelle GRABAS	Conseillère communautaire	Dieulouard

François GIRARD	Conseiller communautaire	Port sur Seille
Nathalie BELLOT	Conseillère municipale	Port sur Seille
Sabine VAN MEEL	Conseillère municipale	Lesménils
Vanessa MARTIN	Conseillère municipale	Lesménils
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Sylvaine DELHOMMELLE	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Julie BIANCHIN	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Joëlle SCHOOR	Conseillère municipale	Maidières
Denis VORTEMANN	Conseillère municipale	Maidières
Sylviane GARDELLA	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Nadine GONZALEZ	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Evelyne MASSENET	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Michelle STOSSE	Conseillère municipale	Gezoncourt
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
Jennifer BARREAU	Conseiller communautaire	PAM
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Jean-Pierre DELVECCHIO	Conseiller municipal	Vandières
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Frédérique STREICHER	Conseillère municipale	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Sophie FIORETTI	Conseillère municipale	Bezaumont
Jessica SABEL	Conseillère communautaire	Bezaumont
Frédéric RICHARD- MAUPILLIER	Conseiller municipal	Atton
Patrice BOYER	Conseiller municipal	Blénod les PAM
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
<b>Guy HAUSWALD</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Landremont</b>
<b>Mélanie ANDERSEN</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Autreville sur Moselle</b>
<b>Jérémy REICH</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Autreville sur Moselle</b>
<b>Maxime EULRY</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Fabien ALLAIT</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Pont-à-Mousson</b>
<b>Marielle MUNICH</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Loisy</b>
<b>Mellie FABISZACK</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Loisy</b>

## Commission Mobilités

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Marie-Dominique FORMERY	Conseillère communautaire	PAM
Gaëlle VAGNER	Conseillère communautaire	PAM
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils
Vanessa MARTIN	Conseillère municipale	Lesménils
Philippe WALDT	Conseiller municipal	Port sur Seille
Thierry LE BOURDIEC	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Gilles BENOIT	Conseiller municipal	Atton
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jean-Pierre DEL VECCHIO	Conseiller municipal	Vandières
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Julien HEZARD	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Jean-Marc VAUTHIER	Conseiller municipal	PAM
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
Pascal BLAISE	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc MASUTTI	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc SAMSON	Conseiller communautaire	Vittonville
Kévin ROUSSEL	Conseiller municipal	Maidières
<b>Catherine RENARD</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Bernard CONNESSON</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>

## Commission Services aux communes

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Abdelkader SMARA	Conseiller communautaire	Lesménils
Michèle HERMAL	Conseillère municipale	Lesménils
Edith MACQUIN	Conseillère municipale	Port sur Seille
Laurent DEFLANDRE	Conseiller municipal	Port sur Seille
Dominique GUILLEMENET	Conseiller municipal	Port sur Seille
Clément SOSOE	Conseiller communautaire	PAM
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM

Nelly GERNER	Conseillère communautaire	PAM
Frédéric FAURE	Conseiller municipal	Dieulouard
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Annick RAPP	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Serge DONNEN	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Michel MAUCHAUFFEE	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Christelle HAAKE	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Claudy JACQUEMIN	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
Nathalie ALAIN	Conseillère municipale	PAM
Matthieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jérémy REICH	Conseiller municipal	Autreville
Véronique MORNET	Conseillère communautaire	PAM
Jessica SABEL	Conseillère municipale	Bezaumont
Nathalie PAUCET	Conseillère municipale	Atton
François BROSSE	Conseiller communautaire	Dieulouard
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc SAMSON	Conseiller communautaire	Vittonville
<b>Stéphane HOJKA</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Landremont</b>
<b>Jean-Vincent FLORENTIN</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Jérémy REICH</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Autreville sur Moselle</b>
<b>Gaëlle DESLOGES</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Blénod les PAM</b>
<b>Matthieu BOULANGEOT</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Loisy</b>
<b>André LEROY</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Déchets

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Mickaël FRANIATTE	Conseiller municipal	Port sur Seille
Nelly GERNER	Conseillère communautaire	PAM
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Daniel PERRIN	Conseiller municipal	Lesménils
François NICOLAY	Conseiller municipal	Lesménils
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM

Pierre CHRISTOPHE	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle
Pierre PEDRERO	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Thierry GUERARD	Conseiller municipal	Gézoncourt
Laurence MEYER	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Nathalie COLLON	Conseillère communautaire	Belleville
François COPONET	Conseiller communautaire	Mousson
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Alain FRAUDEAU	Conseiller municipal	Bezaumont
Marcel PINTO	Conseiller municipal	Atton
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Kévin ROUSSEL	Conseiller municipal	Maidières
<b>Stéphane HOJKA</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Landremont</b>
<b>Julie ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Bernard CONNESSON</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Aurélie WALDY</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Loisy</b>

### Commission GEMAPI-Eau

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Nicolas LECOQ	Conseiller municipal	Dieulouard
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils
Daniel PERRIN	Conseiller municipal	Lesménils
Serge DONNEN	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Gilles BENOIT	Conseiller communautaire	Atton
Stéphane TABARY	Conseiller municipal	Bezaumont
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Laurence MEYER	Conseillère communautaire	Blénod les PAM

Jean-Marc VAUTHIER	Conseiller municipal	PAM
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
<b>Vincent PARMENTIER</b>	<b>Conseiller municipale</b>	<b>Landremont</b>
<b>Jean-Vincent FLORENTIN</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Jennifer KERN</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Marielle MUNICH</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Environnement

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Nelly GERNER	Conseillère communautaire	PAM
Clément SOSOE	Conseiller communautaire	PAM
Eric THOR	Conseiller municipal	PAM
Floriane VALY	Conseillère municipale	PAM
Gautthier GEOFFROY	Conseiller municipal	Port sur Seille
François GIRARD	Conseiller communautaire	Port sur Seille
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils
Daniel PERRIN	Conseiller municipal	Lesménils
Emmanuel VICCHI	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Lionel CHARIS	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle
Sylvaine COMANDINI	Conseillère municipale	Gezoncourt
Raymond VINCENT	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Michel MAUCHAUFFEE	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Patrice BOYER	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Joseph CUCCHARIA	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Gaëlle DESLOGES	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Claudy JACQUEMIN	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Laurence MEYER	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Jean-Marc VAUTHIER	Conseiller municipal	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Claude VOIRET	Conseiller municipal	Maidières
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
<b>Guy HAUSWALD</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Landremont</b>



<b>Jean-Vincent FLORENTIN</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Julie ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Charles DOYEN</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Daniel EYER</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Loisy</b>
<b>Jean-François VLASAK</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Piscine-Sport

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Cyrielle HASSLER	Conseillère communautaire	Dieulouard
François BROSSÉ	Conseiller communautaire	Dieulouard
Stéphane PIZELLE	Conseiller communautaire	PAM
Sandrine REVERBERI	Conseillère municipale	PAM
Dominique GUILLEMENET	Conseiller municipal	Port sur Seille
Victor SAUVAGEOT	Conseiller municipal	Lesménils
Claire UHLEN	Conseillère municipale	Lesménils
Jean-Luc BLAISE	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Pierre CHRISTOPHE	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle
Gérard MEGLY	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Marcel PINTO	Conseiller municipal	Atton
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Sylviane GARDELLA	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Maria GONCALVES	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Rim KHELIFI KNAF	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Virginie MORTELETTE	Conseillère municipale	Belleville
Jean-Marc VAUTHIER	Conseil municipal	PAM
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Joelle SCHOOR	Conseillère municipale	Maidières
Denise VORTEMANN	Conseillère municipale	Maidières
<b>Josepha PIZARRO</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Jean-François JACOB</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Mellie FABISZACK</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Affaires sociales, chantier d'insertion, CISPD

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Nathalie BELLOT	Conseillère municipale	Port sur Seille

Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM
Sandrine REVERBERI	Conseillère municipale	PAM
Katia RIBEIRO	Conseillère municipal	PAM
Anaïs HAUPERT	Conseillère municipale	Lesménils
Vanessa MARTIN	Conseillère municipale	Lesménils
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Martine RINIE	Conseillère municipale	Dieulouard
Martine AHMANE	Conseillère communautaire	Pagny sur Moselle
Françoise THIRIAT	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Thierry LE BOURDIEC	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Nathalie PAUCET	Conseillère municipale	Atton
Bénédicte GUY	Conseillère communautaire	PAM
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Sylvia ZAIM	Conseillère municipale	Belleville
Julien HEZARD	Conseiller communautaire	Blénod les PAM
Nicolas BARTHELEMY	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Gaëlle DESLOGES	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
Annick ROYER-PLATINI	Conseillère municipale	Vittonville
<b>Stéphane HOJKA</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Landremont</b>
<b>Béatrice MEYER</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>

### Commission Tourisme

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Philippe LETT	Conseiller municipal	Dieulouard
Véronique PELTIER	Conseillère municipale	Dieulouard
Nadine NOTHIGER	Conseillère communautaire	PAM
Véronique MORNET	Conseillère communautaire	PAM
Dominique GUILLEMENET	Conseiller municipal	Port sur Seille
Michèle HERMAL	Conseillère municipale	Lesménils
Sabine VAN MEEL	Conseillère municipale	Lesménils
Emmanuel VICHI	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Lionel CHARIS	Conseiller communautaire	Pagny sur Moselle

Julie BIANCHIN	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Véronique VENDRAMELLI	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Estelle GRABAS	Conseillère communautaire	Dieulouard
Sylvaine COMANDINI	Conseillère municipale	Gézconcourt
Christelle HAAKE	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Nathalie ALAIN	Conseillère municipale	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Béatrice MORGANTE	Conseillère municipale	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Alain FRAUDEAU	Conseiller municipal	Bezaumont
Nicodemo MASELLA	Conseiller municipal	Norroy les PAM
Carole MEAUX	Conseillère municipale	Vittonville
Annick ROYER-PLATINI	Conseillère municipale	Vittonville
Véronique TELLENE	Conseillère municipale	Vittonville
<b>Guy HAUSWALD</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Landremont</b>
<b>Jean-Vincent FLORENTIN</b>	<b>Conseiller communautaire</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Jean-François JACOB</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Marielle MUNICH</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Petite enfance-Jeunesse

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Claire UHLEN	Conseillère municipale	Lesménils
Anaïs HAUPERT	Conseillère municipale	Lesménils
Bénédicte GUY	Conseillère communautaire	PAM
Anthony VELVELOVICH	Conseiller communautaire	PAM
Khadija OUHLALOU	Conseillère municipale	PAM
Estelle GRABAS	Conseillère communautaire	Dieulouard
Claudette CHRETIEN	Conseillère communautaire	Pagny sur Moselle
Chantal TENAILLEAU	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Sandrine FANARA	Conseillère municipale	Pagny sur Moselle
Anne CAPLA	Conseillère municipale	Atton
Mélanie ANDERSEN	Conseillère municipale	Autreville
Séverine DESALLEE	Conseillère municipale	Autreville
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières

Jean Jacques BELLO	Conseiller municipal	Port sur Seille
Stéphanie THIEBAUT	Conseillère municipale	Mousson
Nathalie ALLAIN	Conseillère municipale	PAM
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	PAM
Sylviane GARDELLA	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Zahra SOURI	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Nicolas BARTHEMELY	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Sabine THEIS	Conseillère municipale	Blénod les PAM
Nadine GONZALEZ	Conseillère communautaire	Blénod les PAM
Michèle STOSSE	Conseillère communautaire	Gézoncourt
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
Vincent DOS SANTOS	Conseiller municipal	Vittonville
<b>Mélanie ANDERSEN</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Autreville sur Moselle</b>
<b>Séverine DESSALE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Autreville sur Moselle</b>
<b>Aurore SIMON</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Benoît PETIT</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Carole TRAPATEAU</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>
<b>Aurélie WALDY</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Loisy</b>

### Commission Habitat-Gens du voyage

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Commune</b>
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	PAM
Catherine DIMOFF	Conseillère communautaire	PAM
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	PAM
François NICOLAY	Conseiller municipal	Lesménils
Albert BARBOSA	Conseiller municipal	Lesménils
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Edith MACQUIN	Conseillère municipale	Port sur Seille
Didier PURET	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Pierre PEDRERO	Conseiller municipal	Pagny sur Moselle
Michel MAUCHAUFEE	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Claudy JACQUEMIN	Conseiller municipal	Blénod les PAM
Sylvia ZAIM	Conseillère municipale	Belleville
Mathieu JACQUOT	Conseiller communautaire	PAM
Ekaterina PRUNIAUX	Conseillère communautaire	Sainte Geneviève
Johan OHLING	Conseiller communautaire	PAM

Frédéric RICHARD MAUPILLIER	Conseiller municipal	Atton
Kévin ROUSSEL	Conseiller municipal	Maidières
Florence WSZEDYBYL	Conseillère municipale	Maidières
Jérémy ADRIAN	Conseiller municipal	Vittonville
Gilbert POUTOT	Conseiller municipal	Vittonville
Jean-Marc SAMSON	Conseiller communautaire	Vittonville
André GEROME	Conseiller municipal	Vittonville
<b>Catherine RENARD</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Morville sur Seille</b>
<b>Nicolas ARNOULD</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Bouxières sous Froidmont</b>

Adopté à l'unanimité

### \* Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Monsieur SESMAT rejoint l'Assemblée.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1<sup>er</sup> juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

La Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 a modifié l'article L.337-7 et abrogé l'article L.445-4 du Code de l'Energie, en instaurant la fin progressive des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les consommateurs qui emploient plus de 10 personnes ou dont les recettes excèdent 2 millions d'euros) et de gaz naturel.

En conséquence, il y a lieu de sélectionner et signer uniquement les contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel en offres de marché.

En ce qui concerne les personnes publiques, elles doivent recourir, pour leurs besoins propres, aux procédures prévues par le Code de la Commande Publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation avec les autres obligés, le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,

- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Ces mutualisations comptent actuellement plus de 120 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

Dans la continuité des précédents groupements, le Grand Nancy propose de coordonner un groupement de commandes unique, sans durée déterminée, dans lequel seront organisés les différents appels d'offres (électricité et gaz naturel).

Chaque membre de ce nouveau groupement peut ainsi choisir d'adhérer ou non à chaque marché groupé qui lui est proposé.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité.

Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019, pour ce qui concerne la fourniture d'électricité pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **\* Zac de la Ferrière - Cession de la parcelle n°9**

La Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson est compétente en matière « d'actions économiques » portant notamment sur la gestion de zones d'activités commerciales et artisanales dans laquelle s'inscrit la Zac de la Ferrière située à Dieulouard.

Le site de 8 hectares propose des parcelles viabilisées destinées à favoriser l'émergence d'un pôle artisanal et commercial de proximité sur la commune de Dieulouard.

Monsieur Raulin gérant de la société « EDS » souhaite disposer de la parcelle n°9 afin d'y développer de l'activité artisanale. Par conséquent, la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson a été sollicitée pour la vente de ladite parcelle.

Le prix de cession au m<sup>2</sup> est de 29,00 € HT soit 34,80 € TTC, net vendeur.

Tous les frais inhérents à la vente restent à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, frais de raccordement).

Vu l'avis transmis par France Domaine en date du 7 octobre 2020 ;

La commission Développement économique du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ayant émis un avis favorable à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la cession de la parcelle n° 9 d'une superficie d'environ 2793 m<sup>2</sup>, comme identifiée sur le plan de commercialisation de la Zac, à Monsieur Raulin et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire devant le notaire.

Adopté à l'unanimité

*Discussion :*

Madame GARDELLA demande quel type d'activité est prévu sur cette parcelle.

Monsieur POIRSON répond que l'entreprise EDS est spécialisée dans le secteur de l'électricité.

#### **\* Zac de la Ferrière -Cession de la parcelle n°11**

La Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson est compétente en matière « d'actions économiques » portant notamment sur la gestion de zones d'activités commerciales et artisanales dans laquelle s'inscrit la Zac de la Ferrière située à Dieulouard.

Le site de 8 hectares propose des parcelles viabilisées destinées à favoriser l'émergence d'un pôle artisanal et commercial de proximité sur la commune de Dieulouard.

Monsieur Ferry gérant de la société « CEFAR » souhaite disposer de la parcelle n°11 afin d'y développer de l'activité artisanale. Par conséquent, la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson a été sollicitée pour la vente de ladite parcelle.

Le prix de cession au m<sup>2</sup> est de 29,00 € HT soit 34,80 € TTC, net vendeur.

Tous les frais inhérents à la vente restent à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, frais de raccordement).

Vu l'avis transmis par France Domaine en date du 7 octobre 2020 ;

La commission Développement économique du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ayant émis un avis favorable à l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la cession de la parcelle n° 11 d'une superficie d'environ 3081 m<sup>2</sup>, comme identifiée sur le plan de commercialisation de la Zac, à Monsieur Ferry et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire devant le notaire.

Adopté par 59 voix pour  
1 abstention

*Discussion :*

Madame GARDELLA demande quel type d'activité est prévu sur cette parcelle.

Monsieur POIRSON répond que la société CEFAR souhaite y installer des bureaux ainsi qu'une centrale à béton.

#### **\* Zac de la Ferrière - Cession de la parcelle n°12**

La Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson est compétente en matière « d'actions économiques » portant notamment sur la gestion de zones d'activités commerciales et artisanales dans laquelle s'inscrit la Zac de la Ferrière située à Dieulouard.

Le site de 8 hectares propose des parcelles viabilisées destinées à favoriser l'émergence d'un pôle artisanal et commercial de proximité sur la commune de Dieulouard.

Monsieur Ritter gérant de la société « Carrosserie Ritter » souhaite disposer de la parcelle n°12 afin d'y développer de l'activité artisanale. Par conséquent, la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson a été sollicitée pour la vente de ladite parcelle.

Le prix de cession au m<sup>2</sup> est de 29,00 € HT soit 34,80 € TTC, net vendeur.

Tous les frais inhérents à la vente restent à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, frais de raccordement).

Vu l'avis transmis par France Domaine en date du 15 juillet 2020 ;

La commission Développement économique du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ayant émis un avis favorable à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la cession de la parcelle n° 12 d'une superficie d'environ 3137 m<sup>2</sup>, comme identifiée sur le plan de commercialisation de la Zac, à Monsieur Ritter et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire devant le notaire.

Adopté à l'unanimité



Discussion :

Monsieur GUERARD demande combien de parcelles sont encore disponibles à la vente sur la Zac de la Ferrière.

Monsieur POIRSON répond qu'il reste encore 8 parcelles à vendre.

**\* Délibération modificative n° 1**

Il est nécessaire de procéder aux virements et inscriptions nouvelles suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chap	Nature	Fonct°	Libellé		Dépenses	Recettes
65	65888	017	Charges diverses de gestion courante	Charges financières	42 000,00	
74	7488	0200	Autres attributions et participations	Services généraux		42 000,00
			<b>TOTAL DM 1</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>
			<b>Total Budget primitif</b>		<b>32 590 741,23</b>	<b>32 590 741,23</b>
			<b>DM technique</b>		<b>104 390,65</b>	<b>104 390,65</b>
<b>Total budget primitif + DM technique + DM 1</b>					<b>32 737 131,88</b>	<b>32 737 131,88</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

Chap	Nature	Fonct°	Libellé		Dépenses	Recettes
20	2031	833	Frais d'études	Préservation du milieu naturel	-68 000,00	
23	237	833	Avances et acomptes versées sur commandes d'immo.	Préservation du milieu naturel	68 000,00	
23	2313	646	Constructions	SMA de Pagny-sur-Moselle	-66 000,00	
21	2184	646	Mobilier	SMA de Pagny-sur-Moselle	66 000,00	
21	2128	833	Autres agencements et aménagements de terrains	Préservation du milieu naturel	-50 000,00	
20	2031	831	Frais d'études	Aménagement des eaux	50 000,00	
			<b>TOTAL DM 1</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>Total Budget primitif</b>		<b>11 183 625,09</b>	<b>11 183 625,09</b>
			<b>DM technique</b>		<b>94 390,65</b>	<b>94 390,65</b>
<b>Total budget primitif + DM 1</b>					<b>11 278 015,74</b>	<b>11 278 015,74</b>

## BUDGET ANNEXE TRANSPORT

### SECTION INVESTISSEMENT

Chap	Nature	Fonct°	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020		Dépenses imprévues	-246,67	
			<b>TOTAL DM 1</b>	<b>-246,67</b>	<b>0,00</b>
			<b>Total Budget primitif</b>	<b>187 663,07</b>	<b>187 663,07</b>
			<b>Total budget primitif + DM 1</b>	<b>187 416,40</b>	<b>187 663,07</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les virements et inscriptions nouvelles comme inscrits dans les tableaux ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### \* Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour certains établissements - Exercice 2021

La législation actuellement en vigueur autorise les conseils des collectivités territoriales à modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Pour être prise en compte dans les rôles généraux 2020, il est nécessaire de définir l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de plusieurs établissements au titre de l'année 2021. En effet, certains établissements peuvent être exonérés de cette taxe puisque le service n'est pas rendu, soit pour inactivité, ou soit en justifiant de contrat de traitement auprès de prestataires privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'exonérer de la TEOM, au titre de l'exercice 2020, les établissements suivants :

Nom de l'entreprise	Adresse	CP	Ville	Références cadastrales Situation	Situation
BRICO marché- S.A Les Arcades	ZAC du Breuil	54700	PONT A MOUSSON	Y459 / 443	En activité
BRICO marché- S.A Les Arcades	178, allée Pierre BROSSOLETTE	54700	PONT A MOUSSON	AH 249 / 251 / 252 / 275 / 276	En activité
CARREFOUR Contact - Sarl MARJXA	5, rue Jean Jaurès	54530	PAGNY SUR MOSELLE	AK 124	En activité
Centre Culturel des prémontrés	9, rue Saint Martin	54700	PONT A MOUSSON	AC 348 / 349 / 350 / 351	En activité
Centre Culturel des prémontrés	1, rue Damay	54700	PONT A MOUSSON	AC 139 / 139	En activité
CFA BTP Lorraine	Zac du Breuil - 1, rue Nicolas Pierson	54700	PONT A MOUSSON	Y 138 / Y 571	En activité
INTERMARCHE - SAS MUSSIPONTUM - CC Montrichard	1015, chemin de la Corderie	54700	PONT A MOUSSON	AX 161/159/156/16 0/157/154/155/ 152/143/136/13	En activité

				5/141/128/166/ 164/139/81/82/ 137/78/118/116 /114	
LIDL	Rue Emile Gallé	54380	DIEULOUARD	BA 100	En activité
LIDL	53 E, rue Anatole France	54530	PAGNY SUR MOSELLE	AD 78	En activité
LIDL	0115 Avenue de Metz	54700	PONT A MOUSSON	AE 39 / 40 / 112 / 127 / 128 / 195 / 196 / 197 / 198 / 199 / 200 / 201 / 203 / 291 / 292	En activité
Mc Donald's POMAREST	Avenue des Etats Unis	54700	PONT A MOUSSON	AP 87	En activité
MICHEL LOGISTIQUE	9023, rue Prosper Cabirol	54940	BELLEVILLE	AD 114 / AC 105	En activité
POINT P - SCI Ancien quartier Duroc	38, rue du Bois le Prêtre	54700	PONT A MOUSSON	AB 506 / AB 614	En activité
POINT P CIBOMAT - SC du Port aux planches	22, rue du Bois le Prêtre	54700	PONT A MOUSSON	AB 613	En activité
POINT P CIBOMAT - SC du Port aux planches	16, rue Marguerite d'Anjou	54700	PONT A MOUSSON	AB 586	En activité
Restaurant le B- IMMOBILIERE SCARPONNAISE	97, route nationale	54940	BELLEVILLE	AE 104	En activité
SCI ANABELA	37, rue Prosper Cabirol	54940	BELLEVILLE	AD 112	En activité
Ste MUSSIPONTAINE DE BOWLING	609, rue du Bois Leprêtre	54700	PONT A MOUSSON	AY 214 / 215	En activité
Station Agip France	A31 Aire de l'Obrion	54700	LOISY	C 917	En activité
Station Total Obrion	Aire de Loisy	54700	LOISY	C 916	En activité
SUPERMARCHE MATCH	9100 Avenue de l'Europe	54700	PONT A MOUSSON	AH 112	En activité
SUPERMARCHE MATCH	9200 Avenue de l'Europe	54701	PONT A MOUSSON	AH 271	En activité
VINCENT BOIS & SCIÉRIE	ZI - Rue Charles de Gaulle	54121	VANDIERES	ZP 7 / 5 / 6	En activité

Adopté à l'unanimité

**\* Désignation d'un suppléant au sein à la commission consultative d'Elaboration et du Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets - Région Grand Est**

Pour rappel, le Conseil communautaire du 21 juillet dernier a désigné Monsieur Bernard BERTELLE comme délégué titulaire au sein à la commission consultative

d'Elaboration et du Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est.

Etant donné qu'il est nécessaire que la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson désigne également un délégué suppléant, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne Monsieur René BIANCHIN comme suppléant au sein à la commission consultative d'Elaboration et du Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est.

Adopté à l'unanimité

**\* Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le projet « Conception et réalisation d'aménagements de valorisation dans l'Espace Naturel Sensible du Val de Moselle sur le secteur de Dieulouard, Autreville-sur-Moselle et Belleville »**

Depuis 2013, la vaste zone humide de l'Espace Naturel Sensible du Val de Moselle sur le secteur de Dieulouard, Autreville-sur-Moselle et la pointe de Belleville fait l'objet d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour la préservation, la gestion et la valorisation de cet ENS.

L'étude pour l'élaboration d'un plan de préservation et de valorisation de cet ENS a été réalisée entre 2016 et 2018. Il en résulte 3 documents cadres que sont :

- Un diagnostic environnemental et socio-économique du site.
- Un plan de gestion, fixant les objectifs et les actions de gestion destinés à préserver la diversité d'habitats naturels et la biodiversité remarquable de cette vaste zone humide.
- Un plan de valorisation et d'ouverture au public destiné à prévoir divers aménagements à vocation pédagogique et valorisante sur le secteur de cet ENS.

C'est dans le cadre du plan de valorisation de cet ENS, que la CCBPAM associée au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, au Parc Naturel Régional de Lorraine, aux associations locales et aux communes de Dieulouard, Autreville-sur-Moselle et Belleville, a lancé les démarches pour la conception et la réalisation d'aménagements pédagogiques à vocation de valorisation et de sensibilisation pour cet ENS.

Ces aménagements auront pour objectifs de :

- Faire découvrir et mettre en valeur le site à travers différentes approches (histoire, nature, socio-économie...) tout en préservant ses milieux naturels et la faune qu'il héberge ;
- Canaliser la fréquentation et l'accès au site, facilitée par la présence de la véloroute voie verte ;
- Éveiller la curiosité et sensibiliser les visiteurs et la population locale sur les spécificités du site ;
- Informer, communiquer sur les actions engagées dans le domaine de la préservation de l'environnement, afin de sensibiliser le public au respect du patrimoine naturel et à la fragilité des milieux ;

- Structurer et enrichir l'offre touristique existante (pour les habitants, randonneurs, promeneurs, touristes, cyclistes usagers de la véloroute ...) ;
- Permettre une exploitation par les scolaires, le périscolaire et les associations pour développer l'accueil de ces publics et dans le cadre des animations de découverte et de sensibilisation à la préservation de l'environnement organisées par la CCBPAM ;
- Permettre une exploitation, quand cela est possible, par le public à mobilité réduite.

Les aménagements prévus sont :

- Panneaux signalétiques d'accueil « Espace Naturel Sensible »
- Aménagements et Supports pédagogiques
- Sentier d'interprétation
- Observatoire ornithologique

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coûts prévisionnels		Aides prévisionnelles sur le H.T.			Reste à charge prévisionnel pour la CCBPAM	
	T.T.C.	H.T.	Conseil D <sup>al</sup> 54	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Fonds LEADER	H.T	T.T.C
Maitrise d'œuvre de conception et d'exécution	30 000,00 €	25 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
<b>Travaux :</b>							
Signalétique accueil information ENS	15 000,00 €	12 500,00 €					
Aménagements pédagogiques	35 040,00 €	29 200,00 €					
Observatoire ornithologique	100 080,00 €	83 400,00 €					
<b>Sous-total travaux</b>	<b>150 120,00 €</b>	<b>125 100,00 €</b>	50 000,00 €	30 040,00 €	20 000,00 €	25 060,00 €	30 072,00 €
<b>TOTAL Maitrise d'œuvre et travaux</b>	<b>180 120,00 €</b>	<b>150 100,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>40 040,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 060,00 €</b>	<b>36 072,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire sollicite les subventions auprès du Conseil Départemental 54 et auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**\* Demande de subvention FEADER-LEADER auprès du GAL-Ouest pour le projet « Conception et réalisation d'aménagements de valorisation dans l'Espace Naturel Sensible du Val de Moselle sur le secteur de Dieulouard, Autreville-sur-Moselle et Belleville »**

Depuis 2013, la vaste zone humide de l'Espace Naturel Sensible du Val de Moselle sur le secteur de Dieulouard, Autreville-sur-Moselle et la pointe de Belleville fait l'objet d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour la préservation, la gestion et la valorisation de cet ENS.

L'étude pour l'élaboration d'un plan de préservation et de valorisation de cet ENS a été réalisée entre 2016 et 2018. Il en résulte 3 documents cadres :

- Un diagnostic environnemental et socio-économique du site.
- Un plan de gestion, fixant les objectifs et les actions de gestion destinés à préserver la diversité d'habitats naturels et la biodiversité remarquable de cette vaste zone humide.
- Un plan de valorisation et d'ouverture au public destiné à prévoir divers aménagements à vocation pédagogique et valorisante sur le secteur de cet ENS.

C'est dans le cadre du plan de valorisation de cet ENS que la CCBPAM, associée au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, au Parc Naturel Régional de Lorraine, aux associations locales et aux communes de Dieulouard, Autreville-sur-Moselle et Belleville, a lancé les démarches pour la conception et la réalisation d'aménagements pédagogiques à vocation de valorisation et de sensibilisation pour cet ENS.

Ces aménagements auront pour objectifs de :

- Faire découvrir et mettre en valeur le site à travers différentes approches (histoire, nature, socio-économie...) tout en préservant ses milieux naturels et la faune qu'il héberge ;
- Canaliser la fréquentation et l'accès au site, facilitée par la présence de la véloroute voie verte ;
- Éveiller la curiosité et sensibiliser les visiteurs et la population locale sur les spécificités du site ;
- Informer, communiquer sur les actions engagées dans le domaine de la préservation de l'environnement, afin de sensibiliser le public au respect du patrimoine naturel et à la fragilité des milieux ;
- Structurer et enrichir l'offre touristique existante (pour les habitants, randonneurs, promeneurs, touristes, cyclistes usagers de la véloroute ...)
- Permettre une exploitation par les scolaires, le périscolaire et les associations pour développer l'accueil de ces publics et dans le cadre des animations de découverte et de sensibilisation à la préservation de l'environnement organisés par la CCBPAM
- Permettre une exploitation, quand cela est possible, par le public à mobilité réduite.

Les aménagements prévus sont :

- Panneaux signalétiques d'accueil « Espace Naturel Sensible »
- Aménagements et Supports pédagogiques
- Sentier d'interprétation
- Observatoire ornithologique

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coûts prévisionnels		Aides prévisionnelles sur le H.T.			Reste à charge prévisionnel pour la CCBPAM	
	T.T.C.	H.T.	Conseil Dal 54	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Fonds LEADER	H.T	T.T.C
Maitrise d'œuvre de conception et d'exécution	30 000,00 €	25 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
Travaux :							
Signalétique accueil information ENS	15 000,00 €	12 500,00 €					
Aménagements pédagogiques	35 040,00 €	29 200,0 €					
Observatoire ornithologique	100 080,00 €	83 400,0 €					
<b>Sous-total travaux</b>	<b>150 120,00 €</b>	<b>125 100,00 €</b>	50 000,00 €	30 040,00 €	20 000,00 €	25 060,00 €	30 072,00 €
<b>TOTAL Maitrise d'œuvre et travaux</b>	<b>180 120,00 €</b>	<b>150 100,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>40 040,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 060,00 €</b>	<b>36 072,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire sollicite les subventions auprès du FEADER au titre des fonds LEADER, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

#### \* Office de tourisme - Tarifs Boutique

L'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson dispose d'une boutique qui permet la mise en avant de produits emblématiques du territoire, à l'effigie de Pont-à-Mousson, d'ouvrages sur l'histoire et l'architecture du Bassin...

Pour accomplir sa mission de promotion du territoire, l'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson propose également des visites guidées pour les groupes (constitués ou groupe individuel regroupé (GIR)).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire applique les nouveaux tarifs, à compter du 9 octobre 2020, comme inscrits dans les tableaux ci-dessous :

#### Proposition tarifaire :

##### Boutique

NOUVEAUX TARIFS COMPLEMENTAIRES	
Objets papiers mâchés	Prix de vente
Boîte pilule	2,00
Boîte cachemire rouge avec séparations	15,00
Plat 33x17	18,00
Œuf ass.	3,00
Moyen lapin coul. ass.	8,00
Grand chat coul. Ass.	10,00
Poule ass.	9,00
Chouette	5,00
Coffre	18,00

Boîte rectangulaire	13,00
<b>AUTRE</b>	
Mousson un château, une histoire	12,00
Le Guide du Routard Nancy Sud Lorraine	7,90
Parcours découverte PAM - 9 km	1,50
Stylo BIC 3 coul. + critérium St Gobain PAM	3,50
Parapluie St Gobain PAM	14,00

### Tarifs des visites guidées

Visites	PRIX			TARIF PASS LORRAINE
Visites guidées de Dieulouard	6 €/adulte	2€ de 13 à 18 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans	4€/adulte / gratuit jusqu'à 18 ans
Visites guidées Notre Dame des Airs	6 €/adulte	2€ de 13 à 18 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans	4€/adulte / gratuit jusqu'à 18 ans
Visite Géode sans transport	6 €/adulte	2€ de 13 à 18 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans	4€/adulte / gratuit jusqu'à 18 ans
Visite guidée PAM Historique	6 €/adulte	2€ de 13 à 18 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans	4€/adulte / gratuit jusqu'à 18 ans

Approuve la liste consolidée des tarifs de l'Office de tourisme et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### \* Office de tourisme - Adhésion ADN Tourisme

L'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-Mousson adhère à la fédération des Offices de Tourisme afin de bénéficier de l'utilisation du « i » qui est le logo générique pour l'ensemble des Offices de Tourisme de France est donc reconnu des touristes. Cette adhésion permet également de suivre les évolutions juridiques, les protocoles en cas de crise et de pouvoir bénéficier de conseils sur des points précis. Des formations sont également accessibles par cette fédération.

Il est nécessaire de renouveler l'adhésion chaque année.

Le montant de l'adhésion est calculé sur la base des ETP et du classement de la structure, ce qui représente, au titre de l'année 2020, 441 € pour l'OTIBPAM (soit Office de Tourisme « non classé » de 1,50 à 7,99 ETP : 216 € + 75 € par ETP, l'OTIBPAM comptant 3 ETP).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le renouvellement de l'adhésion à « ADN Tourisme » au nom de l'Office de Tourisme du Bassin de Pont-à-



Mousson et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

**\* Demande de subvention FEADER-LEADER auprès du GAL-Ouest pour le projet « Création d'un gîte communautaire »**

La Communauté de Communes étudie depuis quelques années la réalisation technique et financière du projet de création d'un gîte communautaire sur la commune de Dieulouard.

Aussi, afin de favoriser la réalisation de ce projet, est-il proposé d'actualiser son plan de financement et de solliciter à nouveau tous les partenaires susceptibles d'être intéressés par ce projet en le découpant notamment en deux phases. Pour la phase 1, dont le plan de financement se trouve ci-dessous, il est proposé de solliciter le fonds LEADER du Gal Ouest comme suit :

**Plan de financement prévisionnel**

Désignation	Montant HT	Partenaires	Participations HT	Taux participations
<b>Maîtrise d'œuvre + Etudes</b>	60 285,51 €	<b>Etat (DETR)</b>	98 468,68 €	20,00%
<b>Travaux</b>	392 057,90 €	<b>Etat (DSIL)</b>	98 468,68 €	20,00%
<b>Mobilier</b>	40 000,00 €	<b>PNRL (Leader)</b>	88 621,81 €	18,00%
		<b>Région Grand Est</b>	24 617,17 €	5%
		<b>Département</b>	39 387,47 €	8%
<b>Total</b>	492 343,41 €	<b>Autofinancement</b>	142 779,59 €	29,00%
		<b>Total</b>	492 343,41 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire sollicite les subventions auprès du FEADER au titre des fonds LEADER, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Discussion :

Monsieur VUEBAT demande pour combien de personnes est prévu le gîte.

Monsieur LEMOINE répond que le gîte disposera d'une capacité de 14 lits.

**\* Rapport d'activité 2019 - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage**

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire de service public doit transmettre avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la

totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La commission « Gens du Voyage » ayant émis un avis favorable sur ce rapport d'activités lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2019 sur la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage.

#### **\* Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification du versement IFSE en cas de maladie**

La délibération n°0830 du 27 juin 2018 prise pour la mise en place du RIFSEEP, précise que l'IFSE sera maintenue aux agents indisponibles momentanément jusqu'au 10<sup>ème</sup> jour d'absence cumulé dans l'année civile.

Par ailleurs, il n'est pas possible de maintenir le régime indemnitaire durant un congé de longue maladie, congé de longue durée ou congé de grave maladie, mais il est possible de mettre en place des critères pour maintenir l'IFSE au-delà de 10 jours en cas de maladie ordinaire pour ne pas impacter les agents les plus lourdement malades.

C'est pourquoi, vu l'avis favorable du Comité technique du 30 septembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, des critères cumulatifs pour le maintien de l'IFSE au-delà de 10 jours dans le cas d'un congé de maladie ordinaire, sur la base des critères suivants :

- Être reconnu en affection longue durée (ALD) par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- Avoir une ancienneté minimum de 5 ans dans la collectivité ;
- Ne pas avoir eu au cours des 5 dernières années plus de 30 jours cumulés de congés de maladie ordinaire (hors congés de maladie compris entre la déclaration de grossesse et le congé de maternité) ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire lors des 5 dernières années

En fonction des évaluations professionnelles des 5 dernières années, l'autorité territoriale pourra moduler le niveau de l'IFSE maintenue dans une fourchette de 25% minimum et 100% maximum, dans le respect des règles statutaires, à savoir au maximum 100% les trois premiers mois et 50% les 9 mois suivants.

Adopté à l'unanimité

*Discussion :*

Monsieur BERTELLE comprend la démarche de cette délibération mais estime que le troisième critère indiqué peut être pénalisant pour une personne en maladie de longue durée, qui a été absente plus de 30 jours cumulés pour congés de maladie ordinaire au cours des 5 dernières années.

Monsieur LEMOINE répond qu'il sera possible d'évaluer la situation au cas par cas.

#### **\* Modification du tableau des effectifs**

Madame GUY rejoint l'Assemblée.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Afin de pourvoir des postes vacants suite à des récents mouvements de personnels, une modification du tableau des effectifs est nécessaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2014, et la nécessité de créer :

- Un poste d'adjoint administratif territorial (28/35) pour pouvoir réintégrer un agent qui était précédemment en disponibilité pour convenances personnelles

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2014, et la nécessité de transformer (suppression et création simultanée) :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (35/35) dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Un poste d'adjoint technique territorial en adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35) dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (35/35) dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure en infirmier en soins généraux hors classe (35/35) dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Deux postes d'adjoint territorial du patrimoine en adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35) dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (17,92/20) en assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (14,77/20) suite à une demande de diminution de durée hebdomadaire de la part de l'agent ;
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial (9,08/20<sup>ème</sup>) en assistant d'enseignement artistique territorial (13,40/20<sup>ème</sup>) suite à l'augmentation depuis plusieurs années des heures hebdomadaires de l'agent.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2014, et la nécessité de supprimer :

- Un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35) qui est devenu vacant suite au départ de l'ancienne responsable du service déchets et le nouveau responsable du service ayant été nommé sur le grade d'ingénieur territorial ;
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35) suite au départ par mutation de l'ancienne gestionnaire marché public, le nouveau gestionnaire ayant été recruté sur le poste de rédacteur qui a été créé à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, pour les emplois permanents :

Crée

- Un emploi d'adjoint administratif territorial (28/35<sup>ème</sup>).

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour les emplois permanents :

Transforme

**En filière administrative :**

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>).

**En filière technique :**

- Un emploi d'adjoint technique territorial en adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>) ;
- Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>).

**En filière médico-sociale :**

- Un emploi d'infirmier en soins généraux de classe supérieure en infirmier en soins généraux hors classe (35/35<sup>ème</sup>).

**En filière culturelle :**

- Deux emplois d'adjoint territorial du patrimoine en adjoint territoriale du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>).
- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (17,92/20<sup>ème</sup>) en assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (14,77/20<sup>ème</sup>)
- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique territorial (9,08/20<sup>ème</sup>) en assistant d'enseignement artistique territorial (13,40/20<sup>ème</sup>).

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, pour les emplois permanents :

Supprime

**En filière administrative :**

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

En filière technique :

- Un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) ;

Précise que l'ensemble des emplois permanents pourra être occupé par des agents contractuels en cas d'absence de recrutements de fonctionnaires et décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Monsieur PIZELLE indique que le nouveau rond-point a été inauguré il y a quelques jours et espère qu'un jour il rejoindra le nouveau Pont à la rocade Nord, souhaitée par beaucoup et sur laquelle le Conseil Général de Meurthe et Moselle avait beaucoup communiqué en 2006.

Il explique que pour certains, la rocade est liée à la réalisation de la gare d'interconnexion de Vandières, reconnue d'utilité publique en 2011 par décret et dont la construction a été abandonnée suite au référendum organisé par la Région Lorraine, qui n'avait atteint que 10% de participation en février 2015.

Il estime qu'aujourd'hui la Communauté de Communes est isolée, et que son économie, son tourisme local, ainsi que les usagers et travailleurs se rendant principalement en Moselle en souffrent.

Il rappelle que l'entretien et l'aménagement des routes départementales sont uniquement de la compétence du Département et dément certains propos énoncés indiquant qu'il revient à la Ville de Pont-à-Mousson de réaliser un rond-point route de Montrichard ou au carrefour de l'avenue de l'Europe.

Il constate que le Département finance en totalité le contournement d'un village de 486 habitants pour un montant de près de 17 millions d'euros. Il explique que le Département a, par la voix de sa Présidente, indiqué que la rocade Nord pourra être réalisée à la condition que la Communauté de Communes participe financièrement. Il rappelle toutefois que les routes et voiries ne sont pas de la compétence de la CCBPAM et indique que la réalisation de la rocade, dont les acquisitions foncières sont entièrement réalisées, aurait un coût de l'ordre de 12 millions.

Il pense important de relancer une Déclaration d'Utilité Publique sur ce dossier et espère voir un jour la réalisation de ce contournement dans un cadre harmonieux pour le bien des Mussipontains mais aussi des usagers qui habitent les alentours.

Rejoignant ces propos, Monsieur BERTELLE estime qu'il est nécessaire de mobiliser les énergies, de manière à ce que l'entrée de ville de Pont-à-Mousson soit désengorgée du côté du quartier Pré La Tour. Il s'étonne toutefois de cette intervention deux jours après l'inauguration du nouveau rond-point par le

Département et pense que pour être cohérent avec les propos qu'il vient de tenir, Monsieur PIZELLE aurait dû s'abstenir de participer à l'inauguration.

\*\*\*\*\*

Monsieur BROSSE demande à ce que la question de Monsieur JACQUOT sur les attributions de compensation et la réponse de Monsieur BIANCHIN soient ajoutées au procès-verbal du Conseil du 23 juillet dernier.

Monsieur LEMOINE répond que le procès-verbal sera modifié en ce sens.

\*\*\*\*\*

Monsieur HANRION souhaite savoir si une décision a été prise concernant le devenir du logement situé à l'annexe à Dieulouard.

Monsieur LEMOINE répond que des travaux sont à prévoir dans le logement.

Monsieur POIRSON précise que le chantier d'insertion est intervenu pour y réaliser des travaux. Il indique qu'une consultation a été lancée pour remplacer les fenêtres par du double vitrage et explique que les choses en sont restées là.

Il indique que la CCBPAM a eu un contact avec une association il y a quelques semaines qui souhaiterait y installer une micro-crèche et précise qu'une réflexion est en cours.

Monsieur BIANCHIN indique que le bâtiment pose un problème au niveau de la toiture et estime qu'il faudra s'en occuper sans tarder.

Monsieur MOUTET précise que le problème se situe en fait au niveau de la dalle séparant l'Annexe proprement dite du logement et que son traitement nécessitera des crédits plus importants.

\*\*\*\*\*

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.